

Conseil de la Faculté des Arts, séance ordinaire du 07/10/21

Procès-Verbal

Rédaction : Sylvain Diaz (avec Vivien Philizot)

Présents :

Collège A Enseignants-chercheurs

1. Michel Demange
2. Marta Grabocz
3. Xavier Hascher
4. Geneviève Jolly
5. Pierre Litzler (proc. A. Mistler)
6. Pierre Michel

Collège B Enseignants et enseignants-chercheurs

7. Aude Astier (proc. C. Guillembert)
8. Janig Begoc
9. Christophe Damour (proc. C. Tabaraud)
10. Carola Hertel
11. Elise Razaiarisoa
12. Guillaume Sintès (proc. J. Smadja)

Collège Personnel administratif

13. Maud Froeliger (proc. B. Rungassamy)
14. Françoise Gademann

Collège étudiant

15. Leopold Bouchard
16. Hugo Crouzille
17. Valentin Descourvières
18. Laure Grimonprez
19. Lauriane Veinante
20. Romain Humbert (proc. C. Micigolski)

Sans droit de vote : Stefan Kristensen (doyen), Aurélio Bianco (directeur Département Musique), Sylvain Diaz (directeur Département Arts du spectacle), Vivien Philizot (Directeur Département Arts visuels)

6 Procurations :

1. Brenda Rungassamy (à Maud Froeliger)
2. Corentin Micigolski (à Romain Humbert)
3. Chrystèle Guillembert (à Aude Astier)
4. Anne Mistler (à Pierre Litzler)
5. Joëlle Smadja (à Guillaume Sintès)
6. Charline Tabaraud (à Christophe Damour)

Total : 26 membres présent-es ou représenté-es.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2021
3. Informations du Doyen
4. Présentation de la réforme des statuts (point d'information)
5. Modification du règlement intérieur : codirection des départements
6. Capacités d'accueil 2022-23
7. Regroupement / déménagement de la Faculté des Arts à la rue de Neuvic. Débat en deux parties : 1. Délibération sur le principe ; 2. (le cas échéant) débat sur les conditions
8. Divers

Le Doyen introduit avec émotion le premier conseil de faculté et remercie les conseillers et conseillères pour les débats à venir.

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers

Le point 6 tombe. Est annoncé un conseil de faculté en visioconférence le lundi 08/11 de 10h à 12h avec, à l'ordre du jour, les capacités d'accueil, Parcoursup et le budget.

L'ODJ est soumis au vote.

Les étudiant•es qui ont fait part par mail hier soir de leur souhait d'une inversion de 7.1 et 7.2 réaffirment leur demande. Le Doyen rappelle qu'il s'agit ici de se prononcer sur l'ordre du jour en général et qu'il sera possible de reparler de l'organisation du point 7, même si raison a déjà été donnée de cette organisation.

L'ODJ est adopté tel que modifié.

Aucun divers n'est signalé par les conseillers.

2. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2021

Les représentants étudiant•es demandent que le PV soient transmis aussi à leurs suppléants. Ils rappellent que cette demande a déjà été formulée à 4 reprises. Le Doyen indique qu'il l'avait demandé et qu'il va demander que ce soit de nouveau fait.

Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Informations du Doyen

Le Doyen informe le conseil de Faculté de différentes rencontres.

- Rencontre avec le Doyen et la Vice-Doyenne de la Fac F3S autour plus particulièrement de la question du Double cursus en danse ;
- Rencontre avec la Doyenne de la Fac de Droit ;
- Rencontre prévue avec la directrice du CRAL pour préparer l'avenir et l'accueil de nos étudiant•es pour les cours de langues.

En conférence des directeurs composantes ont été données des informations relatives à la procédure HCERES à venir. L'auto-évaluation des formations devra avoir lieu entre janvier et mars 2022 ; elle devra être envoyée avant l'été. À partir de septembre 2022, devront être élaborées les nouvelles offres de formation en vue d'une mise en place en septembre 2024 (contrat 2024-2029).

Le Doyen rappelle qu'il est à disposition de chacun•e.

4. Présentation de la réforme des statuts

Le Doyen rappelle que lors des AG de la Faculté des Arts qui se sont tenues en 2020-2021, un groupe de travail sur les statuts associant des enseignants, des personnels BIATSS et des étudiants, avait été mis en place. Il s'agit d'aller au terme de ce travail en adoptant de nouveaux statuts et règlement intérieur pour la Faculté.

En projetant un document (cf. annexe), le Doyen met en évidence brièvement les modifications proposées.

Il s'agit ici de faire une présentation de cette proposition de révision. Le document présenté sera prochainement transmis aux membres du conseil en vue d'un vote en conseil de Faculté le 02/12/21. D'ici là, une discussion de cette révision des statuts devra être organisée au sein des conseils de département.

Il indique aux représentant•es étudiant•es que la proposition de mise en place d'un Vice-Doyen étudiant n'a pas été retenue mais qu'il reste ouvert à toute discussion avec elles et eux sur les meilleures manières d'associer les étudiant-es à la marche de la Faculté.

5. Modification du règlement intérieur : codirection des départements

À la suite de la démission de Michel Demange, a été mise en place une codirection *de facto* du département des Arts visuels, ce que n'autorise pas le règlement intérieur actuellement en vigueur de la Faculté.

Il est proposé de procéder dès à présent à une révision du règlement intérieur de la Faculté afin de prendre en compte cette évolution. En l'espèce, c'est la phrase sous le chiffre 3 qui est modifiée : il est proposé de substituer à la phrase « Chaque département élit un directeur ou une directrice conformément aux statuts de la Faculté », la suivante : « Chaque département élit un directeur ou une directrice, ou bien deux codirecteurs/-trices.

Pierre Litzler demande quel arbitrage sera possible en cas de désaccord au sein de la codirection. Il s'interroge sur la nécessité de préciser les choses sur ce point dans le règlement intérieur. Il plaide pour une hiérarchisation du binôme afin qu'une responsabilité individuelle puisse être endossée.

Janig Begoc suggère que cette discussion ait lieu en conseil de département des Arts visuels.

Vivien Philizot précise qu'ils sont en train d'expérimenter ça et qu'il est conscient de la nécessité de parler d'une voix commune

Marta Grabocz intervient pour dire qu'elle a eu l'occasion de fréquenter des structures où il y avait des codirections sans qu'il n'y ait aucun problème. Elle plaide pour qu'il n'y ait pas de correction du projet de révision du règlement intérieur

Michel Demange s'interroge sur la représentativité de ces codirecteur•trices auprès de la DGS ou de la Présidence.

Le Doyen rappelle que toute modification doit passer par le service juridique. Il indique que, concernant le Dialogue de gestion, cela ne semble pas poser problème.

Laure Grimonprez rappelle que les représentant•es étudiant•es n'ont pas de conseil de département où débattre de ces propositions.

Pierre Litzler demande si les courriers et réponses officielles doivent être signés des deux codirecteur•trices ou seulement de l'un. Le Doyen va être attentif à ce point.

La proposition est soumise au vote : 22 POUR, 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS

6. Regroupement/déménagement de la Faculté des Arts à la rue de Neuvic

Le Doyen fait une brève introduction avant de céder la parole aux directeurs de département qui feront état des débats qui ont eu lieu en conseil de département.

Le doyen rappelle que l'ordre des choses n'est pas choisi par lui mais par la Présidence qui demande au conseil de se prononcer sur l'existence d'une volonté de se regrouper sur ce site. En cas de vote favorable, devront être émises des conditions ; en cas de vote défavorable, il n'y aura pas lieu d'établir des conditions. Laure Grimonprez s'inquiète, au nom des étudiants, d'un vote favorable alors qu'ils•elles pourraient être en défaveur des conditions qui pourront être émises.

Le Doyen indique qu'il ne sera pas possible de changer cet ordre. Il faut d'abord que l'on échange de notre disponibilité à construire un projet commun avant de parler de sa construction elle-même.

Le Doyen rappelle que dans le cadre d'un projet urbain dans le quartier Neuhof/Meinau, la Faculté a été sollicitée pour une implantation sur le site de la rue de Neuvic actuellement occupé par l'INSPE afin de répondre à son éclatement diagnostiqué de longue date. La Présidence a indiqué que des financements substantiels pourraient être apportés à ce projet de la part de l'Etat et des collectivités (Région, Collectivité d'Alsace, Eurométropole). Si le Conseil de Faculté émet un vote favorable, un groupe de travail sera mis en place pour suivre et collaborer avec les services centraux et le bureau qui sera mandaté pour étudier le projet. En amont, il est nécessaire qu'un échange ait lieu pour déterminer si un projet de regroupement suscite l'intérêt de la Faculté.

Le Doyen donne la parole aux directeurs de départements afin qu'ils fassent état des discussions qui ont eu lieu en conseil de département.

Parole est donnée à Sylvain Diaz pour le département des Arts du spectacle. Il indique qu'à la demande du Doyen, un conseil de département a eu lieu le 23/09 en sa présence.

En faveur de ce projet, sont présentés les arguments suivants :

- répondre à une demande récurrente de la Faculté quant à un regroupement,
- mener des activités ensemble,
- possibilité d'avoir des équipements plus adéquats aux enseignements artistiques,
- ancrage dans un quartier populaire qui peut affirmer la vocation politique de la Faculté des Arts,
- envie de travailler davantage en cohésion (mais pas forcément rue de Neuvic) entre les différents départements,
- nous faciliter le travail d'organisation des cours, des plannings, etc. Fluidifier l'organisation des emplois du temps et ne plus être confronté au manque récurrent de salles, qui entraîne des ajustements et des recherches de solutions très chronophages pour les responsables de formations et les scolarités,
- avoir une situation stable,
- construire des partenariats, renforcer des partenariats (certains de nos partenaires sont déjà implantés dans ce quartier),
- avoir des espaces qui nous permettent d'accueillir tout le monde,
- amélioration les conditions d'étude avec des lieux dédiés au travail ou non (foyer des étudiant•es),

- avoir un espace de travail commun,
- changer l'image de la Faculté des Arts,
- ne plus être hors-sol, avoir enfin un ancrage,
- par l'obtention d'équipements adéquats, ne pas décrocher sur les plans pédagogiques et scientifiques et pouvoir développer les formations en adéquation avec l'évolution de nos disciplines et des métiers qui y sont liés.

En défaveur de ce projet, sont présentés les arguments suivants :

- inquiétude quant à la localisation,
- crainte quant à l'éloignement du centre-ville mais aussi des ressources universitaires : bibliothèque, restaurants universitaires, associations,
- risque de distorsion des partenariats du fait de l'éloignement,
- risque que ce projet mette des années avant d'être réalisé,
- crainte quant à la dangerosité du quartier qui pourrait freiner la fréquentation étudiante,
- sentiment d'insécurité : pour bien travailler et bien étudier, il faut qu'on se sente à l'aise,
- problème de la liaison au site en cas de grève des transports en commun,
- ne pas quitter le cœur des Arts qui est le campus de l'Esplanade.

Il est par ailleurs signalé qu'il serait important de bien dissocier la question du regroupement et l'ancrage rue de Neuvic. Et d'obtenir une explication claire sur l'abandon du projet St Georges auquel plusieurs membres du conseil étaient attachés, s'y étant beaucoup investi•es pour un résultat nul. Cela a engendré une certaine amertume. Il est également signalé qu'il faudrait lier cette question de l'implantation de la composante au projet même de la Faculté des Arts et à son ancrage dans la ville.

Pour les Arts visuels, un conseil de département a eu lieu le 23/09 auquel le Doyen a été invité. A été mis en place un document partagé accessible à tous les membres du conseil.

En faveur, ont été présentés les arguments suivants :

- Renforcer la cohérence pédagogique et administrative
- Travailler en collaboration avec les autres
- Repenser les cloisonnements habituels entre les plannings.
- Avoir des espaces de travail pour les enseignants, étudiants et personnels BIATSS
- Présence d'acteurs culturels sur le quartier
- Attirer d'autres types d'étudiant•es
- Le refus de cette opportunité pourrait être bloquant pour de futures demandes

En défaveur, ont été présentés

- Ça pose la question d'un projet pédagogique commun ;
- Incitation à dissocier ce projet de regroupement de l'implantation sur le site de la rue de Neuvic.
- Campus relativement fermé sur lui-même qui pourrait nous couper de partenariats mis en place sur le campus historique

- L'expression « campus des arts » fausse le débat car les autres campus hébergent différentes composantes et services
- Réserve quant aux espaces inadaptés pour accueillir toutes les activités de la Faculté et les services complémentaires ; espace foncier trop restreint.
- Absence de bibliothèque : la bibliothèque des Arts ne déménagera pas. Demande de la mise en place d'une navette pour favoriser l'accès au document.

La plupart des collègues sont favorables à un projet pédagogique commun mais réservé quant à l'implantation sur le site de la rue de Neuvic. Le Département est plutôt partagé : c'est difficile de donner la position du département sur ce projet, qui pencherait plutôt contre.

Pour le département de Musique, Aurelio Bianco indique qu'à une large majorité, les collègues sont défavorables à ce projet. Pour des raisons symboliques : éloignement du centre ; ce n'est pas notre métier de faire du social. Quant à une pédagogie ensemble, il y a une autre peur : celle de faire une pédagogie en commun. Les étudiant•es ne pourraient pas choisir des options au-delà de la Faculté du fait de l'éloignement du campus central. Il y a des craintes également quant au lien avec d'autres formations. Il faudra se résoudre à une mutualisation forcée. Il est rappelé ce qui s'est passé sur l'ITI CREAA qui n'a pas permis une collaboration entre chercheurs en arts en dépit de la proximité géographique. Concernant les étudiants, cela engendrera des difficultés. Également dans la conception des emplois du temps.

Le Doyen ouvre ensuite le débat aux membres élus du Conseil.

Valentin Descourvières fait un point au nom des représentant•es étudiant•es. Il indique qu'ils•elles n'ont pu intervenir dans les conseils de département. Il insiste sur la nécessité d'un espace de détente pour les étudiant•es, une cité universitaire, un espace de travail, des salles de pratique. La dangerosité du quartier n'est pas un problème puisque les étudiant•es vivent déjà dans ces quartiers-là. Cela impliquerait de déplacer les cours de langue à la programmation très contraignante. Ils•elles sont d'accord avec le problème signalé concernant le conservatoire et en appellent à une éventuelle concertation avec cette structure pour voir quels aménagements seraient possibles. Dans l'ensemble, les étudiant•es sont favorables à ce projet.

Pierre Litzler indique que c'est une question délicate. On a du mal à se faire un avis sur la chose. Il rappelle que les Arts sont au cœur de l'Université. Pour lui, ce projet revient à un exil sur un site que personne ne souhaite investir, notamment F3S. Se couper du conservatoire et d'autres institutions est problématique. Les Arts n'existent qu'à travers les autres. Il a l'impression qu'on veut en quelque sorte nous enterrer là-bas. Personne ne veut y aller. Il comprend qu'il y ait une volonté politique d'investir les quartiers mais il a connaissance de ce qui s'est passé pour le FRAC ou le CFMI dont on dit qu'il faut le rapatrier à Strasbourg. Que la Présidence nous demande d'être ensemble est scandaleux : il refuse de voter sur un regroupement alors qu'on est déjà ensemble. Le projet sera formalisé lors de la prochaine OF. Il croit qu'il y a un problème de méthode : on ne peut s'engager que sur un véritable projet. L'Université est en surplus de m². Comment ils vont construire des espaces supplémentaires ? On nous ment là-dessus. Je ne comprends pas la méthode de la présidence : c'est encore une méthode pour nous enfumer, nous faire attendre. Il en appelle au Doyen

pour remonter vers le Président pour présenter notre projet, valable pour le site de la rue de Neuvic ou ailleurs. C'est pour ça qu'il votera contre.

Michel Demange s'étonne qu'il n'y ait pas eu de projection de l'occupation possible du site. Avant de prendre une décision, il faudrait établir une telle projection, tel que ça avait été le cas pour St-Georges. Les locaux n'étaient pas suffisants en l'état.

Marta Grabocz appuie sur le terme d'exil employé par Pierre Litzler. Elle insiste sur le fait qu'en musique, il y a des structures de formation plus complexe que dans les autres départements (CIM avec le conservatoire). Il y a déjà de grandes difficultés à faire venir les étudiant•es dans les cours sur le campus central ; ils•elles n'iront pas sur le site de la rue de Neuvic. Impossible d'assurer les cours entre l'avenue des Vosges où il y a un équipement spécifique et la rue de Neuvic. Elle rappelle aussi la fusion à venir des bibliothèques au sein du futur Studium dont seraient coupé•es les étudiant•es. L'éloignement de la MISHA où se passe la recherche est également très problématique.

Geneviève Jolly demande aux étudiant•es s'ils•elles ont pu consulter les étudiant•es qu'ils•elles représentent.

Valentin Descourvières indique qu'il était impossible de sonder les 2 000 étudiant•es. Les associations de chacun des départements ont été consultées : elles se sont toutes prononcées en faveur du projet, y compris l'Amadeus (avec des réserves néanmoins). La problématique est envisagée de manière variable d'un département à l'autre selon les ressources qui leur sont affectées : en musique, les étudiant•es sont attaché•es au Portique, même s'ils•elles conviennent que les locaux sont insuffisants et insatisfaisants.

Guillaume Sintès s'étonne de cette disqualification des membres du conseil, d'autant plus que c'est un projet de moyen terme si bien que les représentant•es étudiant•es. Son intervention porte sur le terme d'exil qui lui semble inapproprié, le site se trouvant à 7 arrêts de tram, soit 20 minutes. Il évoque les conditions d'accès des campus parisiens ou lyonnais. Il incite à plus de mesure quant à cette question de l'éloignement.

Léopold Bouchard incite à considérer la situation actuelle de la Faculté des Arts pour établir ce qu'il y aurait à gagner pour les formations. Il pointe l'éclatement des formations en Arts du spectacle dans une douzaine de bâtiments. En Arts visuel, le Palais reste un centre important mais semble être très problématique. En musicologie, beaucoup de problèmes se posent également avec l'état déplorable du portique. La rue de Neuvic pourrait améliorer les conditions d'étude des étudiants en master et licence. Les étudiants souhaitent voter pour un accord de principe. Selon les représentant•es étudiant•es, l'implantation sur le site de la rue de Neuvic pourrait permettre d'améliorer les conditions d'étude. Ce pourquoi ils•elles sont favorables à un accord de principe sur ce projet.

Carola Hertel indique qu'elle a été pendant 10 ans responsable de la collaboration avec la HEAR et le conservatoire. Un éloignement posera un réel problème aux étudiant•es qui doivent travailler entre 4 et 6 heures par jour pour le Master CIM. Le conservatoire s'interroge sur le prolongement d'une collaboration

avec l'université. Le partenariat est important en tant qu'il permet le recrutement d'étudiant•es au profil intéressant. Elle regrette qu'on accepte la proposition de la rue de Neuvic parce qu'on n'a pas mieux. Elle veut croire qu'un recrutement sur le campus central sera possible à l'avenir.

Xavier Hascher fait part de trois points :

1. Les étudiant•es parisiens ne vont tout simplement pas en cours ;
2. Les chargé•es d'enseignement sont très occupés et ont des créneaux très restreints : en cas de déménagement, on risque d'en perdre certains ;
3. La bibliothèque permet d'avoir des ressources à disposition immédiatement.

Janig Begoc demande aux représentant•es étudiant•es ce qu'il en est de leur point de vue quant aux bibliothèques.

Valentin Descourvières répond en indiquant qu'ils•elles vont principalement à la BNU pour aller y chercher des ressources précises. Laure Grimonprez indique qu'il avait réfléchi à un système de navettes pour obtenir les ouvrages. En revanche est nécessaire l'obtention d'un espace de travail silencieux.

Michel Demange indique qu'il ne s'agit pas de dire qu'on n'a pas besoin de nouveaux locaux. Il incite à défendre une alternative avec une implantation partielle de la rue de Neuvic de la Faculté (département des Arts du spectacle) et un maintien sur les autres sites. Il invite à ne pas refuser, ne pas accepter le projet tel que soumis par la Présidence.

Christophe Damour incite, sur les BU, à distinguer les ressources et le lieu de travail. Il souhaite réagir à la remarque de Marta : on mélange les principes et les conditions (qui sont quant à elles la traduction matérielle des principes). La bibliothèque peut être une condition dans la négociation.

Le Doyen demande s'il y a une demande de vote à bulletins secrets, ce qui est le cas ; il soumet la demande au vote qui obtient une majorité évidente.

Le vote a lieu à bulletins secrets : 14 POUR ; 10 CONTRE ; 2 ABSTENTIONS

Carola Hertel rappelle que le Président avait dit que si une seule voix était contre le projet, il ne pourrait avoir lieu.

Le Doyen prend acte du fait que la décision n'est pas unanime. C'est avec ce vote que prochainement il rencontrera le Président de l'Université pour évoquer la suite, conscient de ce qu'il avait dit lors de la visite de la rue de Neuvic.

Conformément à ce qu'il avait annoncé, Le Doyen propose l'adoption de la liste des besoins formulés en conseils de départements, ainsi que par les étudiant•es et les personnels administratifs.

Carola Hertel s'inquiète des financements qu'il faut prendre en compte, notamment pour les cours de langue.

Le Doyen indique qu'en l'état, les discussions budgétaires portent seulement sur l'immobilier. Il soumet au vote la liste des conditions avec les ajouts effectués par les étudiant-es.

Cette liste est acceptée par 17 POUR, 1 CONTRE, 5 ABSTENTIONS

Michel Demange insiste pour que ces conditions soient bien présentées comme des clauses suspensives. Le Doyen prend l'engagement pour faire état au plus près de nos échanges, y compris sur les éléments en défaveur du projet. Les réserves font qu'il n'y a peut-être pas matière à engager ce projet.

Stefan Kristensen, le 12 octobre 2021

PV adopté à l'unanimité moins une abstention lors de la séance extraordinaire du 8.11.2021